

# VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À L'ACADÉMIE FRANCE GYMNASTIQUE

## QUI SOMMES NOUS ?

La **Fédération Française de Gymnastique** est une association de loi 1901 fondée le 28 septembre 1873, ce qui en fait la plus ancienne fédération sportive de France.



340 000  
Licenciés



98 comités  
départementaux  
18 comités régionaux



1 395  
Clubs

L'**Académie France Gymnastique**, créée en 1998, offre la possibilité aux pratiquants de se former aux différents métiers des activités de la gymnastique.



450  
Stagiaires



10  
Formations portées par  
l'Académie



4 900  
Heures de formations

## QU'EST CE QUE LE CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS (CFA) ?

Depuis septembre 2022, l'Académie France gymnastique est devenue CFA. Le CFA répond à plusieurs objectifs de développement stratégiques pour la Fédération :

- Se positionner en tant que tête de réseau sur les formations en apprentissage
- Développer une nouvelle offre de services à destination des structures déconcentrées et des clubs de la FFGym
- Elargir les possibilités de financements des formations et des emplois

2

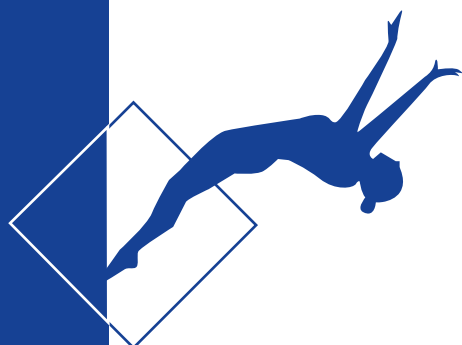
Formations en  
apprentissage  
BPJEPS  
DEJEPS

60

Apprentis en 2023

100 %

Taux d'insertion  
professionnelle



# LA TAXE D'APPRENTISSAGE

## POURQUOI VERSER SA TAXE À L'ACADÉMIE FRANCE GYMNASTIQUE ?

En versant votre taxe d'apprentissage à L'Académie France Gymnastique vous contribuez :

- Au développement des programmes de formation toujours plus adaptés aux besoins des clubs et des licenciés
- A rendre accessible nos formations pour le plus grand nombre
- A la professionnalisation des métiers des activités gymniques
- A créer des emplois

## QUI PAYE LA TAXE ?

La majorité des **employeurs** sont concernés par la taxe d'apprentissage. Elle est due par toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu (IR) ou à l'impôt sur les sociétés (IS) et ce, quel que soit son statut.

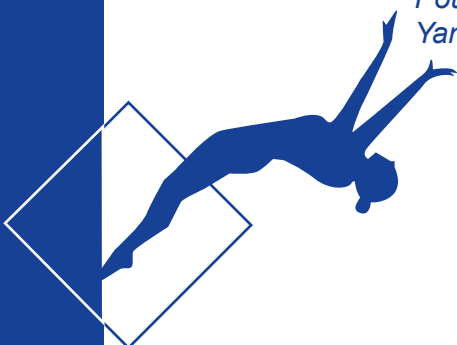
## COMMENT VERSER SA TAXE À L'ACADÉMIE ?

**1** Connectez vous à la plateforme **SoLTéa** via votre compte **NetEntreprise**  
<https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/soltea-plateforme-employeurs-solde-taxe-apprentissage>

**2** Pour nous trouver :  
**Code UAI** de l'Académie France Gymnastique : **0756344N**  
**OU numéro SIRET** : **421 987 587 00019**

**3** La taxe d'apprentissage est prélevée automatiquement par l'URSAFF. Vous avez jusqu'au **2 août 2024** pour choisir votre établissement bénéficiaire sur SoLTéA.  
Lien Fiche Soltéa Académie/FFGym : [Informations](#)

*Pour toutes questions ou pour vous accompagner, contactez Yann Leray; Tél. : 01.48.01.24.78; Email : [formation@ffgym.fr](mailto:formation@ffgym.fr)*



MERCI POUR VOTRE SOUTIEN